

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
ALEX – LA BALME DE THUY – DINGY SAINT CLAIR
SI A-B-D
Mairie de Dingy-Saint-Clair – 55 Place de l'église
74230 DINGY-SAINT-CLAIR
Tél : 04 50 02 18 28
siabd@orange.fr**

CAHIER DES CHARGES VIDANGE GROUPEE

OBJET: Vidange et nettoyage des systèmes d'assainissement autonome des particuliers sur les communes du SI ABD.

LIEU D'INTERVENTION : Territoire des 3 communes du SI ABD (Alex - La Balme de Thuy - Dingy St Clair).

DELAI D'INTERVENTION : Dans la semaine suivant transmission d'une liste (fax ou mail). Le prestataire prendra directement contact avec les particuliers pour convenir d'une date d'intervention. Il déterminera avec chaque particulier, les conditions de l'intervention (volume de la fosse, difficultés d'accès, matériel et véhicules à mettre en œuvre ...)

Si la prestation n'est pas réalisable en une seule intervention du fait du prestataire, (ex : volume insuffisant dans le véhicule), l'entreprise prévoira une intervention complémentaire sans pénaliser financièrement le particulier.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX PAR INTERVENTION :

- Déplacement et mise en œuvre d'un camion hydro cureur ou de véhicules de taille et de spécificité adaptées au chantier (y compris tuyaux nécessaires à la réalisation du chantier) ;
- Ouverture des tampons de visite (accessibles et dégagés par le client) ;
- Aspiration, vidange complète de la fosse et du bac à graisse, filtre et tous regards annexes ;
- Lavage de l'ouvrage à l'eau sous pression ;
- Curage des canalisations arrivée et départ de fosse jusqu' aux premiers regards ;
- Contrôle et lavage du filtre bactérien (si accessible et découvert).
- Evacuation des déchets vers une station d'épuration (de préférence Thônes), y compris frais de déversement et de traitement à la station d'épuration.
- Réalisation d'une facture, fiche de travail pour le client (par intervention, avec indication du lieu et heure de déversement des déchets de curage) et copie du bordereau de traitement au SI ABD.

TARIFS : Facturation directe aux particuliers.

Prix valables pour trois années à compter de l'acceptation de la proposition financière, et pour des commandes groupées d'un minimum de cinq systèmes d'assainissement autonome :

L'entreprise s'engage à effectuer les travaux conformément au descriptif ci-dessus sans aucune facturation de prestation supplémentaire.

Montant HT d'une intervention conforme au descriptif de travaux ci-dessus :

(TVA taux réduit) pour un système d'assainissement autonome (fosse + bac à graisse et regards) d'un volume de :

- jusqu'à 3000 litres	...335,00.....	€ HT
- Plus value par tranche de 1000 litres supplémentaires	...45,00.....	€ HT

Date 28/04/2023

Signature du responsable et cachet de l'entreprise

SOCIETE SEAVI
SARL au capital de 230 000 euros
Z.A. La Forêt 73160 COGNIN CEDEX
Tél. 04 79 69 00 26 Fax 04 79 96 33 92
Rcs Chambéry 747 220 358